CONTRAT DE PARTICIPATION "LE SAINT J V2"

Date : Du	samedi 1	2 Juillet	2025 au	vendredi	19 Juillet 2	025

Article 1 : Objet du Contrat

Par la présente, je, soussigné, accepte de participer au jeu "LE SAINT J V2" selon les règles définies, du samedi 12 Juillet 2025 au 19 Juillet 2025.

Le but du jeu étant de gagner le plus de croix possible.

Article 2 : Engagement

En signant ce contrat, chaque participant s'engage à :

- Participer activement aux défis du jeu.
- Respecter les décisions du groupe concernant les sentences et les points.
- Agir de manière sportive et respectueuse envers les autres participants.

Article 3: Acceptation des Sentences

Les participants acceptent de se soumettre aux sentences. Les sentences seront déterminées par le groupe et devront être réalisées par le joueur concerné.

Article 4 : Responsabilité

Les participants reconnaissent que certains défis peuvent comporter des risques et s'engagent à ne pas entreprendre de défis qu'ils estiment dangereux. Chaque participant est responsable de sa propre sécurité et de ses actes.

Article 5 : Modifications

Toute modification des règles du jeu ou des défis doit être approuvée à l'unanimité par tous les participants.

Participant :		-		
En accontant ac contrat	io m'ongogo à norti	oiner au iou "I E SAIN	JT I" colon loc torn	an at condition

En acceptant ce contrat, je m'engage à participer au jeu "LE SAINT J" selon les termes et conditions énoncés ci-dessus.